

à sanctionner le comportement d'un débiteur étranger, fait valoir ses raisons de crédit sur sa personne ou sur les choses qui lui appartiennent, en étendant également la responsabilité contractuelle à toute la communauté du débiteur.

Les représailles se présentent d'abord comme une coutume, et ce n'est qu'au VIII^{ème} et au IX^{ème} siècle qu'elles sont règlementées afin d'en limiter l'utilisation arbitraire. Cette pratique de rétorsion a agi comme un régulateur dans la société médiévale, en offrant des garanties au développement du trafic commercial, garanties toutefois accablées par les effets néfastes et parfois durables résultant de son exécution concrète.

La diffusion des représailles et les problèmes qui en découlent suscitent l'intérêt des plus importants juristes de l'époque (Iacopo d'Arena, Bartolo da Sassoferrato, parmi les premiers à s'être occupés des représailles de façon doctrinale, Alberico da Rosciate, Giovanni da Legnano, Martino Garati) qui, dès la seconde moitié du XIII^{ème} siècle et à travers les premiers traités, tentent d'examiner le phénomène en soulignant le caractère anti-juridique d'une pratique répandue, et d'offrir un système capable de contenir les lacerations provoquées par une pratique violente, en limitant les possibilités d'utilisation de cet instrument de dédommagement.

* * *

ELISABETTA FUSAR POLI, *Spazi giuridici intermedi. Vicende e fonti del 'territorio' bresciano fra XV e XVIII secolo*

La sovrapposizione della dominazione veneziana ai precedenti assetti, anche giuridici, dell'entroterra padano-veneto origina e definisce, in via mobile e fluida, 'spazi giuridici' che complicano e arricchiscono il piano dei rapporti centro-periferia in età moderna. Traendo spunto da indagini compiute e ancora in corso su fonti locali di area bresciana, assume rilievo lo spazio 'intermedio' – da un profilo istituzionale e giuridico – denominato Territorio, al quale può ricondursi uno specifico novero di peculiari fonti del diritto. L'ente Territorio, espressione spontanea di un'ampia sezione del distretto bresciano e dei suoi interessi aggregati, diviene interlocutore (*de facto* e poi formalizzato) di Venezia e della città di Brescia, protagonista di un diritto multiforme, che è esposto a continui riassetti e contrattazioni, ed è connotato da un carattere spiccatamente 'negoziale'. La materia del 'buon governo', dal XVII secolo, diviene uno degli ambiti di intervento che maggiormente è oggetto di tali dialettici processi di produzione del diritto locale.

The overlapping of Venetian domination with the previous structures, including juridical ones, of the Paduan-Venetian hinterland originates and defines, in a mobile and fluid way, "juridical spaces" that complicate and

enrich the level of center-periphery relations in the modern age. Taking inspiration from investigations carried out and still in progress on local sources of Brescia area, the 'intermediate' space - from an institutional and legal profile - called Territorio, to which a specific set of peculiar sources of law can be traced back, deserves a special focus. The Territorio, a spontaneous expression of a large section of the Brescia district and of its aggregate interests, becomes the interlocutor (*de facto* and then formalized) of Venice and the city of Brescia, the protagonist of a multifaceted law system, exposed to continuous reorganization and negotiations, with a distinctly 'negotiated' character. The issue of 'good governance', from the seventeenth century, becomes one of the main areas of intervention subject to these dialectical processes of production of local law.

Le chevauchement de la domination vénitienne avec les structures antérieures, y compris juridiques, de l'arrière-pays padou-vénitien est à l'origine et définit, de manière mobile et fluide, des «espaces juridiques» qui compliquent et enrichissent le plan des relations centre-périphérie à l'ère moderne. S'inspirant des enquêtes menées et en cours sur les sources locales de la région de Brescia, l'espace intermédiaire - à partir d'un profil institutionnel et juridique - appelé Territorio, qui peut être relié à un ensemble spécifique de sources de droit particulières, est important. Le Territorio, expression spontanée d'une grande partie du district de Brescia et de ses intérêts globaux, devient l'interlocuteur (*de facto* et ensuite formalisé) de Venise et de la ville de Brescia, le protagoniste d'un droit multiforme, exposé à une réorganisation et à des négociations continues, avec un caractère distinctement «négocié». Le sujet de la 'bonne gouvernance', à partir du dix-septième siècle, devient l'un des domaines d'intervention faisant l'objet de ces processus dialectiques de production du droit local.